



Fiche résumée : Employé de station service

Métiers apparentés

Caissiers de magasin
Caissiers de magasin / Caissier de station-service, employé
Employé de station-service
Hôte de caisse en station-service
Opérateur de station-service
Pompiste
Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)

Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires) / Employé de station-service, employé

Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires) / Pompiste, employé

Codes

PCS-ESE 2003 : 552a PCS-ESE 2003 : 554j ROME1999 : 14123 CITP2008 : 5245 CITP88 : 5220

Descriptif

A l'origine, l'employé de station-service s'occupe de la **distribution des carburants**. Il dépote les carburants, surveille les pistes, les entretient, et encaisse. Il peut également procéder à quelques opérations de petite mécanique (niveaux, changement de pneumatiques ...)

A ces tâches, les stations services dépendant de grands groupes pétroliers ont ajouté la **prise en charge de boutiques** proposant des boissons, aliments préemballés, accessoires automobiles ...et de **locaux sanitaires pour les clients.**

Sur les aires d'autoroute, les employés, polyvalents, peuvent également gérer des cafétérias...

Les tâches de l'employé de station-service sont donc très variables en fonction du type de station-service, de son appartenance à un groupe pétrolier ou à une grande surface et de sa localisation en ville, sur autoroute ...

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o piste de station service (- espace de travail avec sol glissant, intemperie , espace de travail avec sol irrégulier)
 - **kiosque de station service** (isolement psychologique, agression physique, braquage, hold-up, absence de sanitaires accessibles, vapeur ou liquide organique)
 - o boutique station service (multiplicité des tâches induisant une charge mentale, braquage, hold-up)
 - salle de restauration rapide (bruit de fond, espace de travail avec sol glissant)
 - **zone chaude ou zone de cuisson** (produit de decomposition thermique d'huile et graisse alimentaire, vapeur liquide d'eau douce, ambiance thermique chaude interieure)



- o locaux sanitaires pour les clients (non respect du travail effectué, urines (cf produits), odeurs nauséabondes)
- o réserve-zone de stockage (espace de travail sousdimensionné)
- o parking (espace de travail avec sol défectueux, eclairage localement insuffisant)
- station service en sous sol (monoxyde de carbone)
- Nuisances (préventions)
 - espace de travail avec sol glissant
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
 - o intemperie
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
 - o espace de travail avec sol irrégulier
 - o isolement psychologique
 - favoriser le travail en réseau
 - o agression physique
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - o braquage, hold-up
 - o absence de sanitaires accessibles
 - o vapeur ou liquide organique
 - o multiplicité des tâches induisant une charge mentale
 - tenir le poste par roulement
 - faciliter la communication
 - renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche
 - o bruit de fond
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - o produit de decomposition thermique d'huile et graisse alimentaire
 - o vapeur liquide d'eau douce
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque non spécifique
 - ambiance thermique chaude interieure
 - isoler thermiquement les locaux
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - limiter les durées d'exposition à la chaleur
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - mettre à disposition de l'eau réfrigérée
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - aérer et ventiler les locaux
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - o non respect du travail effectué
 - urines (cf produits)
 - o odeurs nauséabondes
 - o espace de travail sousdimensionné
 - optimiser le rangement
 - o espace de travail avec sol défectueux





o eclairage localement insuffisant

- concevoir un éclairage adapté
- assurer la maintenance de l'éclairage

o monoxyde de carbone

- discuter la surveillance biométrologique
- contrôler la VLEP du CO
- capter au point d'émission
- utiliser un détecteur de gaz

• Effets sur la santé

- o lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- o inconfort thermique lié à la chaleur
- o effets chroniques liés au froid
- o coup de soleil
- o coup de chaleur et insolation
- o effets de la foudre
- o facteur accidentogène
- o épuisement dû à la chaleur, sans précision
- o souffrance mentale
- o lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
- o stress aigu traumatique
- o état de stress post-traumatique
- o anxiété généralisée
- o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- o effets extra-auditifs du bruit
- o conséquence du bruit sur l'oreille interne
- o maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- o arthropathies
- o RG 32
- o troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation
- o chutes
- o traumatisme lié à une chute de plain pied
- o lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- o fatigue visuelle
- o effet toxique du monoxyde de carbone
- o RG 64
- maladies hypertensives
- o effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
- dermite allergique de contact (RG 65)
- o syndrome psycho-organique des solvants
- o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- o dermatoses et eczémas
- o urticaire et érythème
- o dermite irritante de contact due aux solvants
- o effet toxique de solvants organiques
- o allergie
- o maladies de l'appareil respiratoire
- o affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- o autres maladies de l'appareil respiratoire

Organisation du travail

• Caractéristiques (nuisances possibles)



- travail de nuit (travail de nuit >270h/an)
- **travail le week-end** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
- o multiplicité des tâches (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
- o travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
- o travail isolé (isolement psychologique, agression physique)
- o dépendance fonctionnelle ou hiérarchique (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible latitude de decision dans l'organisation de son travail)
- o travail posté (travail poste 3x8, 5x8, amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h)
- Nuisances (préventions)
 - o travail de nuit >270h/an
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos (travail de nuit)
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
 - o horaire generant une perturbation de la vie sociale
 - o nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
 - o nuisances liées à la simultanéité des tâches
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - o contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - o isolement psychologique
 - favoriser le travail en réseau
 - o agression physique
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - o objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie
 - informer sur le rôle des divers interlocuteurs
 - améliorer la communication et l'organisation
 - o faible latitude de decision dans l'organisation de son travail
 - travail poste 3x8, 5x8
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
 - o amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h
- Effets sur la santé
 - o classement CIRC 2A (travail de nuit posté)
 - o troubles du sommeil
 - o troubles de la vigilance
 - o facteur accidentogène
 - o perturbation de la vie sociale
 - o épisodes dépressifs
 - o autres troubles de l'humeur [affectifs]
 - o autres troubles anxieux
 - troubles somatoformes
 - o trouble de l'humeur [affectif], sans précision
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes





- souffrance mentale
- o lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
- o stress aigu traumatique
- o état de stress post-traumatique
- o stress lié aux conflits d'objectifs
- o troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation
- o malaise et fatique
- maladies hypertensives
- o cardiopathies ischémiques

Tâches

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - GERER LA DISTRIBUTION DES CARBURANTS (nuisances de l'employé de station service)
 - o dépoter les carburants (carburants (cf produits), espace de travail situé en hauteur, posture)
 - o contrôler l'état des pistes
 - surveiller la piste (situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere)
 - **noter les numéros des plaques d'immatriculation** (activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue)
 - o libérer l'usage des pompes (ecran de visualisation)
 - o bloquer la distribution des carburants
 - o distribuer le carburant
 - **encaisser** (manipulation d'argent et de valeurs, situation entrainant une charge mentale particuliere, fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite, braquage, hold-up)
 - o transférer les fonds
 - TENIR LA BOUTIQUE DE LA STATION SERVICE
 - o nettoyer et faire le facing des rayons
 - o scanner la marchandise
 - surveiller la boutique (situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere)
 - surveiller que les clients payent (situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere, fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite, activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue)
 - o recharger les distributeurs de boissons chaudes
 - mettre en rayon (nuisances de l'employé de libre-service, posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis, posture de l'épaule avec élévation de l'épaule, espace de travail avec sol encombré, escabeau inadapte, mise en rayon en presence de la clientele, posture agenouillée, posture debout avec marche, posture, choc répétitif du talon de la main)
 - **TENIR LA CAFETERIA** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,)
 - AUTRES TACHES DE L'EMPLOYE DE STATION SERVICE
 - nettoyer les sanitaires (urine humaine, selles humaines, non respect du travail effectué, odeurs nauséabondes, agent biologique, posture)
 - o délivrer les vignettes européennes
 - o délivrer les jetons
 - o renseigner les clients
 - o vendre les bouteilles de gaz
 - o gérer les installations de lavage des véhicules (produits de station de lavage (cf produits))
 - o faire des opérations d'entretien courant et de petite mécanique (cf fmp métier correspondant)
 - o effectuer des tâches spécifiques au poste de nuit
- Nuisances (préventions)
 - o nuisances de l'employé de station service
 - conseils employé de station-service Covid-19





o carburants (cf produits)

o espace de travail situé en hauteur

- mettre les équipements de travail en conformité
- supprimer les postes de travail à l'échelle
- mettre à disposition une plate-forme de travail
- utiliser un échafaudage conforme à la réglementation

posture

- o situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere
- o activite demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue
 - respecter les temps de repos

• ecran de visualisation

- choisir un siège ergonomique
- choisir du mobilier de poste informatique adapté
- Installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
- aménager un espace de travail spacieux
- choisir des logiciels ergonomiques
- +alterner les tâches

o manipulation d'argent et de valeurs

• relever périodiquement des fonds

o situation entrainant une charge mentale particuliere

- former à la CAT face à une personne agressive
- former à la CAT face à des personnes différentes
- former à la CAT face à des personnalités difficiles
- o fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite
- o braquage, hold-up
- o nuisances de l'employé de libre-service
 - concevoir des gondoles ergonomiques
 - ordonnance de prévention employé libre-service
- o posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis
- o posture de l'épaule avec élévation de l'épaule
 - aménager le poste de façon ergonomique
 - choisir un matériel ergonomique
- o espace de travail avec sol encombré
 - ranger

o escabeau inadapte

- utiliser des tabourets type kikstep
- utiliser des escabeaux avec rampe et plate-forme
- o mise en rayon en presence de la clientele
- o posture agenouillée
- o posture debout avec marche
- o choc répétitif du talon de la main
- o travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- urine humaine
 - respecter les règles d' hygiène
 - porter des gants adaptés
- o selles humaines
 - porter des EPI
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - informer sur le risque infectieux
- o non respect du travail effectué
- o odeurs nauséabondes





o agent biologique

- mettre en place la CAT en cas d'AES
- informer sur le risque infectieux
- porter un masque FFP pour certains agents biologiques
- --porter des lunettes ou une visière de protection
- Porter des gants appropriés à l'activité
- Veiller à l'hygiène des mains
- former le personnel paramédical au bionettoyage
- respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)
- o produits de station de lavage (cf produits)
- o cf fmp métier correspondant
- Effets sur la santé
 - RG 57 (attention : liste limitative)
 - fatigue visuelle
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
 - o syndrome de l'oeil sec
 - o rachialgies dorsales Région dorso-lombaire
 - o lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
 - chutes
 - o lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de la cheville et du pied
 - RG 79 (attention : liste limitative)
 - o glissades
 - RG 69 (attention liste limitative)
 - o atteinte vasculaire cubito-palmaire
 - o maladies infectieuses et parasitaires
 - o troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation
 - o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

Outils et équipements

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o tableau de jaugeage
 - o boutons arrêt d'urgence GPL et essence
 - o pompe de distribution de carburant
 - guichet
 - o trappe de paiement
 - o écran tactile
 - écran de vidéosurveillance (ecran de visualisation)
 - o caisse (mauvaise finition du matériel)
 - scanner
 - o armoire de stockage des bouteilles de gaz
 - o réfrigérateur
 - o distributeur de boissons
 - o chariot de nettoyage
- Nuisances (préventions)
 - o ecran de visualisation
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - Installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches





- o mauvaise finition du matériel
- Effets sur la santé
 - o syndrome de l'oeil sec
 - o fatigue visuelle
 - RG 57 (attention : liste limitative)

Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - PUBLICS
 - o tout type de public (contrainte relationnelle)
 - PRODUITS
 - essences SP 95 et SP 98 (benzene (SIR), essence (SIR))
 - GPL (gaz de petrole liquefie (lpg, gpl...))
 - o gasoil (fioul (carburant diesel))
 - o bonbonne de gaz
 - o marchandises à la vente
 - o combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage
 - o sel pour adoucisseur d'eau
 - o produits de lavage des véhicules
 - **produits de nettoyage** (produit lavage sol, mur, surface industrielle, detergent desinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel)
- Nuisances (préventions)
 - o contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - o benzene (SIR)
 - capter au point d'émission
 - Porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
 - Porter des gants adaptés au risque chimique
 - essence (SIR)
 - substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B
 - substituer les produits mutagènes catégories 1A et 1B
 - o gaz de petrole liquefie (lpg, gpl...)
 - o fioul (carburant diesel)
 - o produit lavage sol, mur, surface industrielle
 - o detergent desinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel
 - éviter contact mains et visage
 - conseils de prévention protection cutanée
 - porter des gants adaptés
 - Veiller à l'hygiène des mains
- Effets sur la santé
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
 - o cancérogène catégorie 1A
 - o mutagène catégorie 1B
 - o RG 4
 - o RG 4 bis
 - o syndrome psycho-organique des solvants
 - o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
 - o dermatoses et eczémas
 - o urticaire et érythème
 - o dermite irritante de contact due aux solvants





- o effet toxique de solvants organiques
- o allergie
- o maladies de l'appareil respiratoire
- o affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- o autres maladies de l'appareil respiratoire
- o syndrome ébrieux ou narcotique
- irritation respiratoire
- o dermatoses irritatives
- o irritation oculaire
- o cancérogène catégorie 1B
- o cancérogène catégorie 2
- o dermite irritante de contact
- o dermite allergique de contact (RG 65)
- o brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes

Tenues de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - tenues de travail fournies
 - o gants adaptés à l'activité
 - o lunettes de protection
 - o chaussures de sécurité

Santé et Travail

- 1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :
- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P):



- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

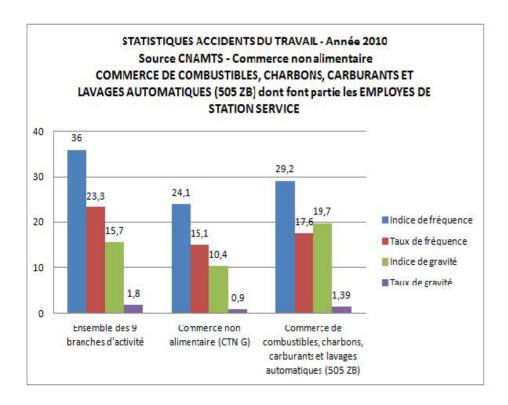
3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

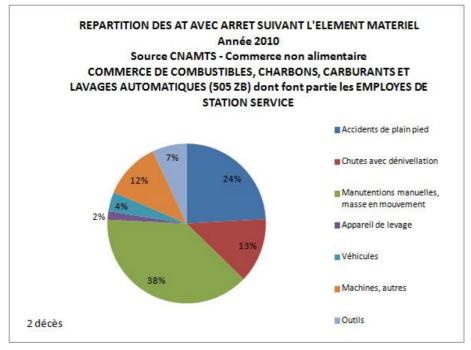
- Tableau n°04 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
- Tableau n°04BIS: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- Tableau n°15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- Tableau n°15BIS: Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°15TER: Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques suivantes et leurs sels: 4-aminobiphényle et ses sels (xénylamine); 4,4'-diaminobiphényle et ses sels (benzidine); 2-naphtylamine et ses sels; 4,4'-méthylène bis (2-chloroaniline) et ses sels (MBOCA); 3,3'-diméthoxybenzidine et ses sels (o-toluidine); 3,3'-diméthylbenzidine et ses sels (o-toluidine); 2-méthylaniline et ses sels (o-toluidine); 4-chloro-2-méthylaniline et ses sels (p-chloro-o-toluidine); auramine (qualité technique); colorants suivants dérivés de la benzidine: CI direct black38, CI direct blue 6, CI direct Brown 95.
- Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- Tableau n°36BIS: Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole: extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, suies de combustion des produits pétroliers
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°59: Intoxications professionnelles par l'hexane
- Tableau n°64 : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66: Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycol, éthers de glycols; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
- Tableau n°98: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :









Conclusion

Les conditions d'exercice varient en fonction du type de station service.

Les niveaux d'exposition au benzène sont généralement inférieurs à la VME mais la constatation épidémiologique d'un excès de leucémies au voisinage des stations-service prouve à l'évidence la réalité d'une exposition.

La conception de la station (distance des pompes, sens du vent, modalités de contrôle du dépotage, non arrivée de vapeurs de carburants via les gaines électriques ou informatiques) et les modalités de distribution associées ou non à la captation des vapeurs sur les pistolets distributeurs sont des facteurs à prendre en compte dans l'évaluation de l'exposition.





Le risque d'agression augmente avec l'isolement, le travail de nuit et l'insuffisance de sécurisation lors de la circulation des espèces.

Fiche résumée issue de la FMP Employé de station service consultable sur https://www.fmppresanse.fr